

## **compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2020**

La séance est ouverte à 20h30.

### **Règlementation de l'eau**

La relève des compteurs d'eau a été effectuée pour la plupart dans la semaine du 21 au 27 juin. Il reste 7 compteurs à relever.

1 boîtier serait à réaliser pour la grange de M. Chazalviel. 1 compteur chemin du Pi est à changer chez M. Chirol. 1 compteur est à déplacer chez M. Bonnet. Le listing des compteurs et leurs emplacements sont à mettre à jour. Il y a une ou plusieurs maisons pour lesquelles il faut changer les compteurs qui sont à l'intérieur et les remplacer par des compteurs neufs à placer à l'extérieur. D'autres compteurs sont à fermer. L'année dernière 10 compteurs n'avaient pas été relevés. Il faut revoir la situation de quelques maisons : chez M. Verdot Pierre, 3 abonnements sont en cours, il faut en supprimer 1. M. le maire et M. Cierniewski pointeront dans la semaine les habitations pour lesquelles il y a problème.

Le dernier tarif de l'eau était fixé par délibération du 27/03/2013. Plusieurs tranches relatives à la consommation avaient été instaurées. 1.50 € le m<sup>3</sup>. 1.37€ pour les plus gros consommateurs sachant que pour ces 2 tarifs énoncés les 30 premiers m<sup>3</sup> sont gratuits. Ces tarifs tiennent compte de l'abonnement. Les recettes de l'eau représentent 15 031.19€. M. le Maire propose de simplifier la tarification et de prendre une délibération en ce sens. M. le Maire informe le conseil qu'il faut un tarif minimum de 1.50€ pour avoir droit aux subventions de l'Agence de l'Eau. Il propose la création de 2 tranches tarifaires et de maintenir les 30 premiers m<sup>3</sup> gratuits. Soit : de 31 à 100 m<sup>3</sup> : 0.35€ ; à partir de 101 m<sup>3</sup> : 0.70€ le m<sup>3</sup>. L'abonnement resterait au même tarif, soit 100€.

Une étude complémentaire sera établie avant la délibération finale.

### **Aménagement du moulin de la Mousquère**

Un dossier de demande de subvention relative à l'aménagement du moulin a été envoyée aux services compétents. Après réception du dossier, ceux-ci ont demandé à plusieurs reprises des pièces supplémentaires. Il faut délibérer et demander une subvention la plus élevée possible (sur la base de 19 868.40€) dans le cadre d'un appel à projet du Pôle touristique départemental.

## **Travaux en cours**

ATTM : Les travaux d'aménagement au moulin sont presque terminés. Il manque une lauze, ( offerte par M. Reido et placée par M. Condoure), pour arrêter l'eau avant le parking.

Pour l'enfouissement des lignes les travaux doivent se poursuivre route de Bourisp. La somme à prévoir sur le BP 2020 s'élèvera à 15 000€.

## **Le pluvial**

Les travaux sont conduits par M. Condoure. Le terrain doit être étudié devant les maisons Anglade. Le collecteur d'eau : à voir, nature du terrain.

Les travaux commencent le 30 juin 2020 chemin de Saoute.

Ils s'élèveront à 36 870,69€ TTC + 50 000€ TTC pour le goudronnage.

2 tranches de travaux sont prévues (2020 – 2021). Collecteurs et grilles sont prévus pour l'ensemble du village.

Un arrêté a été pris pour la fermeture temporaire du Bié de Saoute. Les riverains, informés par courrier individuel, sont autorisés à stationner, le temps des travaux, sur le parking du presbytère.

## **Mise en basse tension du réseau d'éclairage du village**

La délibération pour la mise en basse tension de l'éclairage public a été validée par la préfecture. La première tranche devrait s'effectuer cet l'automne. Le SDE subventionne les travaux nécessaires à hauteur de 50%.

## **Informations et questions diverses :**

M. le Maire informe les conseillers d'un accident survenu sur une partie de sentier sur le territoire de Vieille Aure. Ce sentier relie les communes de Sailhan et Vielle Aure. Sur sa partie basse, un piéton a été blessé, les pompiers ont dû intervenir. Un masquage du poteau indicateur a été effectué à l'entrée du sentier située sur Sailhan. Madame le Maire de Vieille Aure a été informée, les employés du SIVOM doivent continuer à nettoyer le chemin et le rendre praticable. Pour l'instant l'accès aux piétons n'est pas autorisé.

### **Utilisation du préau communal**

M. le maire prévoit la nécessité d'établir une convention dans un futur proche si les demandes de prêt du préau de l'école par des prestataires ou des particuliers devaient s'avérer récurrentes.

Il s'agira d'une convention avec rémunération de la location.

### **Vallée du Rioumajou : prédation des ours**

Une réunion initiée par les éleveurs a eu lieu le 17 juin 2020. M. le Préfet des Hautes Pyrénées était présent à cette réunion.

5 prédatons ont été rapportées. 17 brebis ont été tuées dans la période du 6 au 15 juin. Les ours seraient au nombre de 3 habitués à la vallée, 5 ou 6 ours sont susceptibles de passer sur les mêmes territoires. Les éleveurs et bergers demandent davantage d'informations sur les déplacements des plantigrades. Ils demandent aussi des caméras, des radiotéléphones et des abris plus nombreux. M. le Préfet a proposé des mesures d'effarouchement en cas de 2 prédatons sur le même mois. Ces mesures seraient de l'ordre sonore et olfactif. En cas de plus de 2 attaques par mois, des tirs à blancs pourraient s'avérer nécessaires ainsi qu'une surveillance renforcée de nuit.

### **Dératisation du bâtiment du presbytère**

Suite à un problème récurrent de rongeurs dans les appartements du bâtiment du Presbytère, la mairie a fait appel à une société de dératisation. Après 5 passages du dératiser, pour un montant total de 825 € TTC, Jean-Michel Maria a procédé au bouchage des trous empruntés par les rongeurs. Un compte rendu et une attestation – certificat ont été fournis par le dératiser à la demande de M. le Maire. Les rongeurs semblent venir d'un tas de bois entreposé sur le terrain qui jouxte l'arrière du bâtiment. La personne qui entrepose ce bois a été prévenu mais refuse toute implication de sa part dans ce problème. Rosa Soulé-Artouzoul doit demander à l'ensemble des locataires de faire un courrier relatant les nuisances observées afin de monter un dossier. Avant de poursuivre par un constat d'huissier il est nécessaire de faire le point avec les assurances.

### **Vote du Compte Administratif 2019**

Marie-Christine Iglesias donne lecture aux membres du conseil des chiffres du CA 2019. Le détail des dépenses et recettes de l'exercice correspondant est donné par M. le Maire à l'aide du Grand Livre. Le Compte de Gestion du Trésorier est lu par M. le Maire.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le CA 2019.

### **Délibération relative à la non prise en charge de frais de réseaux**

M. le Maire informe les membres du conseil de la demande de M. Challe Nicolas qui souhaite faire viabiliser un terrain. M. Challe demande à la mairie de faire procéder aux raccordements nécessaires et de prendre en charge les frais occasionnés.

L'accès à ce terrain depuis le chemin du Pi ne peut se faire qu' en passant par un chemin privé. De fait, M. Challe doit se brancher à ses frais depuis le chemin du Pi jusqu'à son terrain.

Il est nécessaire de prendre une délibération pour acter que la commune ne prendra pas en charge les frais de réseaux (terrains privés).

La proposition du Maire est acceptée à l'unanimité.

### **Élection du premier adjoint**

M. le Maire rappelle que l'élection précédente du premier adjoint présentait un vice de procédure et avait été invalidée par M. le Préfet. Il convient donc de faire une nouvelle élection en suivant rigoureusement la procédure demandée.

Madame Rosa Soulé-Artouzoul se porte candidate. Les suffrages exprimés sont au nombre de 10. Les résultats du vote sont de 9 pour et 1 bulletin blanc.

Madame Rosa Soulé-Artouzoul est élue au poste de première adjointe au maire de Sailhan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée aux environs de 0h30.

B. MAUPOME.